

Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Liste des pièces à fournir à l'appui de la demande de subvention

NB : Toutes les pièces doivent être au nom et prénom du demandeur

- Une copie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité.
- Une copie de la facture acquittée du vélo électrique, datant de moins d'un an à la date de la demande de subvention .
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- L'attestation sur l'honneur du demandeur ci-dessous dûment remplie et signée.
- Une copie du certificat d'homologation ou certificat de conformité du vélo à assistance électrique aux normes européennes (avec la référence et la désignation du vélo).

Le dossier complet est à retourner au service des finances :

- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
Service Finances
340, Boulevard d'Avignon CS 6075
84 170 Monteux

- Par mail : service.compta@sorguesducomtat.fr

Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Attestation sur l'honneur

- Cette subvention concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné, deux ou trois roues, à usage personnel.
- Cette prime s'élève à 20 % du prix TTC du vélo sans pouvoir dépasser un plafond de 120 euros et ne pourra être versée qu'une seule fois par demandeur.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e)

Téléphone :

Adresse mail :

☐ Atteste être l'utilisateur d'un vélo à assistance électrique

Je m'engage à compter de ce jour et pour une période de 3 ans :

- à ne pas percevoir pour l'acquisition du vélo un montant de prime supérieur à 80% du coût TTC du vélo prime de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat incluse.
- à ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

Fait à :

Le :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des finances de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique selon la délibération n°3 du 13 décembre 2021. Elles sont destinées au service finances (service.compta@sorgues-du-comtat.com), et autres services habilités. Elles sont conservées pendant Sans, après clôture de l'arrêté et versement des dernières subventions. La base légale est la relation contractuelle. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles, en contactant le délégué à la protection des données : dpo@sorgues-du-comtat.com Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL: www.cnil.fr